

1FINIT CONSULTING
société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 10 Allée des Aulnes - 33650 MARTILLAC
884 820 499 RCS BORDEAUX

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur HAMZA OUBAZIZ, associé unique de la société 1FINIT CONSULTING, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 10 Allée des Aulnes, 33650 MARTILLAC et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 884 820 499, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année à compter de ce jour.

Par conséquent, l'exercice social en cours a commencé à courir à compter du 1 octobre 2024 pour se terminer le 31 décembre 2025.

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique modifie la rédaction de l'article des statuts concernant l'exercice social comme suit :

"L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."
Le reste de l'article est sans changement.

Troisième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur HAMZA OUBAZIZ